

DEMANDE DE DUPLICATA DE BREVET PERDU À LA SUITE D'UN ACTE CRIMINEL

Date : _____ N° de P.P. : _____

Je déclare qu'à la suite d'un acte criminel qui a eu lieu le _____
à _____, mes brevets d'enseignement ou de spécialiste scolaire ont été volés.

Par conséquent, je souhaite en obtenir un duplicata, et ce, sans avoir à payer les frais s'y rattachant.
(Écrivez lisiblement en lettres moulées.)

Nom : (M^{lle}, M^{me}, M.) _____

Adresse complète
(dont la ville et le code postal) _____

Brevets : _____

Numéro d'incident : _____

Nom du service de police : _____

Adresse du poste de police
auquel l'incident a été rapporté : _____

N° de téléphone du poste de police : _____

Année de délivrance des brevets : _____

Signature du requérant : _____

REMARQUE : Veuillez signer cette déclaration devant un témoin.

Signature du témoin : _____
Nom (en lettres moulées) Signature

Adresse du témoin : _____

Des dossiers seront choisis au hasard pour vérification auprès des organismes d'application de la loi.

Veillez retourner ce formulaire à l'adresse suivante :

SECTION DES BREVETS ET DES DOSSIERS DES ÉLÈVES
402, RUE MAIN, C.P. 700 TÉL. : 1 800 667-2378 ou 204 773-2998
RUSSELL (MANITOBA) R0J 1W0 TÉLÉC. 1 204 773-2411

Ces renseignements personnels sont recueillis en vertu du *Règlement du Manitoba 515/88R* de la *Loi sur les écoles publiques* et seront utilisés aux fins de vérification de brevets et de notification régulières. Les renseignements sont protégés par les dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Si vous avez des questions sur la collecte de ces renseignements, veuillez communiquer avec le directeur des programmes de la Section des brevets et des dossiers des élèves.